

Fondation de Luxembourg

Désormais pleinement opérationnelle

Opérationnelle, elle l'est pratiquement depuis juillet, la Fondation de Luxembourg, première fondation d'utilité publique dédiée à la promotion de l'engagement philanthropique privé mise en place en un temps record après l'annonce par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker en mai 2008 que le Grand-Duché poserait un cadre pour la promotion du mécénat et de l'engagement philanthropique. La fiscalité a été revue à cet effet aussi bien que la procédure bureaucratique pour les donations. Hier soir, la Fondation, créée en janvier dernier par l'Etat luxembourgeois et l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, a été officiellement lancée au cours d'une manifestation au Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean en présence du prince Guillaume et de son épouse Sybilla ainsi que de nombreux acteurs des mondes financier et politique. Plutôt qu'une fondation avec un champ d'action défini à l'exemple de la santé, du domaine social, de l'aide à l'enfance ou de la culture, la Fondation de Luxembourg agit comme une passerelle entre donateurs potentiels, avec leurs idées et projets, d'une part, et des organismes d'utilité publique actifs dans les domaines visés, de l'autre, mais encore comme un intermédiaire entre donateurs et banques, cabinets d'avocats et notaires qui accompagneront leurs clients dans l'accomplissement de leurs objectifs.

La Fondation de Luxembourg a développé des outils spécifiques à une fondation «abritante» afin de simplifier l'engagement philanthropique dans la durée. Chaque fondation «abritée» dispose d'un compte propre, de rapports financiers annuels ainsi que de son propre comité de di-

rection - la Fondation de Luxembourg se chargeant de l'administration, de la comptabilité et du marketing. Le modèle de fondation «abritante» existe dans de nombreux pays à l'exemple de la Fondation Roi Baudouin en Belgique, la Fondation de France, des «Bürgerstiftungen» en Allemagne, la Charities Aid Foundation au Royaume-Uni ou encore des fondations communautaires au Canada.

Déjà trois fondations abritées

L'intérêt est bien là: au cours de l'été 2009, trois fondateurs ont déjà saisi l'opportunité pour donner un cadre à leur engagement philanthropique. Sont ainsi nées: la Fondation «Education et Intégration Pour Tous» dédiée au développement du système éducationnel en Namibie, la Fondation «Eté», destinée à soutenir de manière flexible des projets individuels dans les domaines de l'éducation, de la culture et du social au Luxembourg et la Fondation Notre Dame, dédiée à la sauvegarde du patrimoine culturel et architectural de la Cathédrale Notre Dame de Luxembourg. Selon Tonika Hirdman, directrice générale de la Fondation de Luxembourg, plusieurs nouvelles fondations seraient prêtes à être constituées, tandis que des négociations avec nombre d'autres fondateurs potentiels seraient en cours.

En portant sur les fonds baptismaux la Fondation de Luxembourg, dotée d'un capital initial de 5 millions d'euros, le Gouvernement aurait affiché un «message fort pour la promotion de la philanthropie», a souligné le Ministre des Finances Luc Frieden, qui est aussi le président du conseil d'administration de la Fondation.



Le Ministre des Finances, Luc Frieden, avec la directrice générale Tonika Hirdman et Sebastian Dovey de Scorpio Partnership

Photo: F. Aussems

Créer un centre d'excellence pour la gestion de fortune

Le cadre et les instruments créés seraient une base importante pour la diversification de la place financière que le Gouvernement tenterait de transformer en un «centre d'excellence pour la gestion de fortune avec une dimension internationale». Pour cela il faudrait aussi et surtout des conseillers qualifiés pour soutenir les efforts des philanthropes qui joueraient un rôle important pour la société ici et ailleurs. «L'Etat ne peut, ne doit pas tout faire», a affirmé Frieden, soulignant l'importance d'une structure indépendante pour accompagner les mécènes. «On a pensé un moment ouvrir l'actionnariat à des privés, mais on ne l'a pas fait finalement», a-t-il expliqué. Comme l'a confirmé Sebastian Dovey, Managing Partner de Scorpio Partnership qui s'est penché dans son discours sur les attentes futures des philanthropes, ces derniers souhaitent surtout agir rapidement lorsque leur idée pour créer une fondation a mûri et en toute indépendance, soucieux de consacrer le

maximum de leur apport à la cause définie et le minimum à l'administration. La mise en place d'une fondation au Luxembourg coûte 250.000 euros ou alors 50.000 euros annuels. Une somme qui a déjà été critiquée comme trop élevée par certains. «J'ai entendu les critiques et pris connaissance des différentes propositions d'amélioration de la loi», a noté Luc Frieden, tout en promettant de les considérer. A noter qu'en cette fin d'année, la Fondation de Luxembourg entame un «road show» auprès des banquiers privés, des avocats et notaires afin de les familiariser avec la structure. Un accent est mis sur la formation. Ainsi, des cours sur les fondations font partie intégrante du nouveau programme sur la gestion de fortune auprès de l'Institut de Formation Bancaire. La Fondation de Luxembourg envisage par ailleurs de proposer des formations internes au sein des banques. «Un de nos objectifs est de créer une communauté de conseillers en philanthropie», a souligné Tonika Hirdman.